

Les doubles lettres et les lettres d'atelier changeantes sur les monnaies du règne de Louis XIV

Les lettres affectées à des villes où étaient installés des ateliers monétaires furent fixées par François I^{er} en 1540. Abot de Bazinghen en donne le tableau initial qui évolua un peu jusqu'au règne de Louis XIV, si l'on ne prend pas en compte les ateliers temporaires des guerres de religion et de leurs séquelles (Montauban sous Louis XIII), ni les fabriques de doubles tournois démolies après décri en 1643.

Les nombreuses acquisitions territoriales du règne de Louis XIV (Trois-Évêchés, Alsace, Artois, Roussillon, Flandre et Tournaisis, Franche-Comté, Hainaut et Cambrésis, Strasbourg, Sarre, etc.) eurent une incidence sur le nombre des ateliers monétaires du royaume, leur localisation, le choix des lettres de ville qui leur furent affectées.

L'ouvrage de Christian Charlet sur les *Monnaies des Rois de France* a donné, en 1996, la liste complète des lettres d'ateliers monétaires, de 1640 à la Révolution, en indiquant les variations et les changements. Malheureusement, il n'est pas rare de lire encore dans certaines publications, qui ont oublié de se mettre à jour, des confusions d'attribution de lettres d'atelier à propos des monnaies de Louis XIV. En effet, plusieurs ateliers changent de lettre sous ce règne, ce qui ne sera plus le cas sous ceux de Louis XV et de Louis XVI.

Les lettres qui changent sous Louis XIV :

1) La lettre **C**

- Elle est affectée à Saint-Lô, jusqu'en 1662. À cette date l'atelier est fermé, en application de la réforme de Colbert (bail général de Génisseau).
- Elle est affectée à Caen, à partir de 1693. Ce nouvel atelier remplace alors Saint-Lô qui est officiellement supprimé et le restera à titre définitif.

2) La lettre **Q**

- Elle est affectée à Narbonne, jusqu'en 1662. À cette date l'atelier est fermé (réforme de Colbert, bail de Génisseau). En chômage sous Louis XIII, cet atelier travaille peu sous Louis XIV (1644-1646 et 1650-1656).
- Elle est affectée à Perpignan, à partir de 1710 (première frappe en 1711). Cet atelier nouveau, créé à la demande pressante du Duc de Noailles, neveu par alliance du Roi, est substitué à Narbonne qui est alors considéré comme ayant été supprimé. Les Cours des monnaies de Paris et de Lyon acquiescent au choix de la lettre qui est opéré par le gouvernement royal (le ministre Desmaretz, neveu de Colbert).

3) La lettre **S**

- Elle est affectée à Troyes, jusqu'en 1662. À cette date l'atelier est fermé (réforme de Colbert, bail de Génisseau).
- Elle est affectée à Reims à partir de 1679 (première frappe en 1680), à la suite de la déclaration du 28 mars 1679. Légalement, l'ouverture de la Monnaie de Reims n'est pas considérée comme la création d'un atelier nouveau mais comme le transfert à Reims de l'atelier de Troyes qui était alors fermé depuis 1662 sans être supprimé. Reims était en effet la ville de Colbert qui ordonna ce transfert. Ce précédent, créé à son profit, inspira les créations des ateliers de Perpignan en 1710 et d'Orléans en 1718, à l'initiative du Duc de Noailles et du Duc d'Orléans.

Lorsqu'un nouvel atelier fut créé à Troyes en 1690, l'atelier de Reims étant conservé, ce nouvel atelier de Troyes reçut pour différent la lettre S couronnée. En 1693 le S couronné fut remplacé à Troyes par un **V**, lettre qui était devenue disponible depuis plus d'un siècle après avoir été attribuée sous François I^{er} à Turin, ville italienne capitale du Piémont, alors occupée par la France.

Le problème des doubles lettres et des lettres couronnées

La première tentative d'une double lettre d'atelier semble être le **AO** (A dans l'O) d'Orléans en 1562-1563 lorsque l'ancien atelier royal fut utilisé par le Prince de Condé, chef des protestants révoltés contre Charles IX. Les dissensions religieuses (Guerres de religion), accentuées par la création de la Ligue et l'assassinat du Roi Henri III le 2 août 1589, entraînèrent une période de troubles monétaires avec l'apparition de nouveaux ateliers provisoires [voir le toujours très utile article du D^r Julien Bailhache, *Pour servir d'introduction à la numismatique de la Ligue*, *Courrier Numismatique*, octobre 1933].

La première double lettre utilisée alors fut le **CH** de Châlons-en-Champagne qui apparaît en 1589. Des doubles lettres sont ensuite utilisées dans d'autres ateliers irréguliers de la Ligue : Dinan utilise le **99** (double 9 de Rennes) de 1594 à 1598, Laon utilise les lettres **LA** en 1590-1594, Melun avec **AM** (1593-1594), Semur-en-Auxois avec **PP** en 1593.

Sous Louis XIII, Montauban utilisera les lettres **MA** en 1628-1629, là encore lors de troubles liés à la révolte protestante. En 1641, lorsque l'atelier monétaire espagnol d'Arras est mis en fonctionnement comme atelier royal, la Cour des monnaies de Paris lui attribue la double lettre **AR**, le maître de la monnaie d'Arras, Artus Emons prenant pour différent un **rat** qui était le différent officiel de l'atelier espagnol.



Le cas de Marseille en 1644-1646 : les constatations faites sur les monnaies sont en discordance avec les textes de l'époque. Selon ceux-ci, on ne se trouve pas en présence de la double lettre **MA** qui sera attribuée à Marseille en 1786 mais de deux **V** tête-bêche ou encore d'un **V** sur un **A**. Les instructions de la Cour des monnaies n'ayant pas été très claires, le graveur a tâtonné dans l'insculpation des poinçons sur les coins.

Dans les années 1650, des ateliers nouveaux furent prévus à Foix avec **FF** et à Pignerol (Pinerolo) en Piémont, alors occupé, avec **PG**. Toutefois ces lettres ne furent pas utilisées car les ateliers ne furent pas ouverts.



En 1685-1686, lors de la création de la Monnaie de Lille, cet atelier reçut pour différent un double L (**LL**) sur le modèle de la double lettre **AR** attribuée à Arras en 1641.

Le graveur Claude Hardy, qui grava les coins des pièces de Flandre frappées à Lille, réussit à insculper le double L (**LL**) sur l'écu (80 sols), le demi (40 sols), le quart (20 sols) et le huitième (10 sols). En revanche, il échoua dans sa tentative d'insculper le double L (**LL**) sur le seizième (5 sols) : il ne réussit à insculper qu'un simple L. Il y avait dès lors confusion entre Lille et Bayonne, l'atelier de Bayonne étant désigné déjà par la lettre L depuis le XVI^e siècle.

De ce fait, pour pallier cet inconvénient majeur, la Cour des monnaies de Paris prescrivit alors de remplacer le double L (**LL**) par un **L couronné** sur toutes les monnaies frappées à Lille.



En 1690, sur le modèle lillois, le nouvel atelier de Troyes reçoit un S couronné tandis que Metz, où un atelier royal est définitivement substitué à l'ancien atelier municipal fermé en 1662, reçoit un M couronné. Si l'atelier de Metz avait fonctionné comme atelier royal, dès 1661 ou en 1679 comme prévu, il aurait alors sans doute reçu une double lettre.

En 1693 sont créés les nouveaux ateliers de Strasbourg, en substitution d'un atelier municipal conservé en 1681, de Besançon et de Caen, pour mémoire en ce qui concerne ce dernier son cas ayant été traité plus haut à propos de Saint-Lô. Strasbourg ne peut pas recevoir un S couronné car il y aurait alors confusion avec Troyes. De ce fait, les lettres couronnées disparaissent et les doubles lettres reviennent. Metz échange sa lettre M couronnée avec un double A (AA).

Strasbourg et Besançon reçoivent respectivement les doubles lettres **BB** et **CC**. Troyes échange sa lettre S couronnée avec la lettre **V** qui était disponible depuis longtemps après le départ des Français de Turin (voir plus haut). Enfin, Lille échange son L couronné avec un double V (**VV**) qui sera transformé en **W** dès que la lettre W, courante alors dans les Flandres, aura été officiellement admise dans l'alphabet de la langue française : ce n'est pas encore le cas en 1693.



Une curiosité pour Lille : les sols de billon de 15 deniers et les liards de cuivre, créés avec la lettre L couronnée avant l'édit de réformation de septembre 1693 qui détermine les changements de lettre, restent frappés avec L couronné jusqu'en 1700 pour les liards et 1705 pour les sols de billon de 15 deniers.

Conclusion

Dans le système d'attribution des lettres d'atelier sous Louis XIV, il ne faut pas chercher une logique cartésienne qui n'existe pas. Le gouvernement royal et la Cour des monnaies sont très pragmatiques : ils règlent les problèmes d'attribution de lettres d'atelier au cas par cas et selon les contraintes et les possibilités du moment.

Ces décisions empiriques ont parfois pour effet que la numismatique française du XVII^e siècle nous dérouté par sa complexité et son manque apparent de logique. C'est pourtant ce qui la rend en même temps si passionnante à découvrir !